

Image not found or type unknown



Diagnostic de performance énergétique

Par **tooli04280**, le **16/12/2013** à **20:32**

bonjour , je suis locataire dans une maison a 800e le loyer , mon bailleur affirme que la maison est super bien isolé alors que ma consommation edf est hors de prix !

on m'a parlé de lui faire faire un DPE que c'était même obligatoire .

qu'en pensez-vous ?

est-ce par l'agence , elle-même doit savoir que c'est obligatoire non ?

merci

Par **janus2fr**, le **17/12/2013** à **09:05**

Bonjour,

Effectivement, lors de la signature du bail, le bailleur doit vous remettre un dossier de diagnostics (il n'y a pas que le DPE). Ceci est une obligation !